

La démarche de renouvellement du PEDT

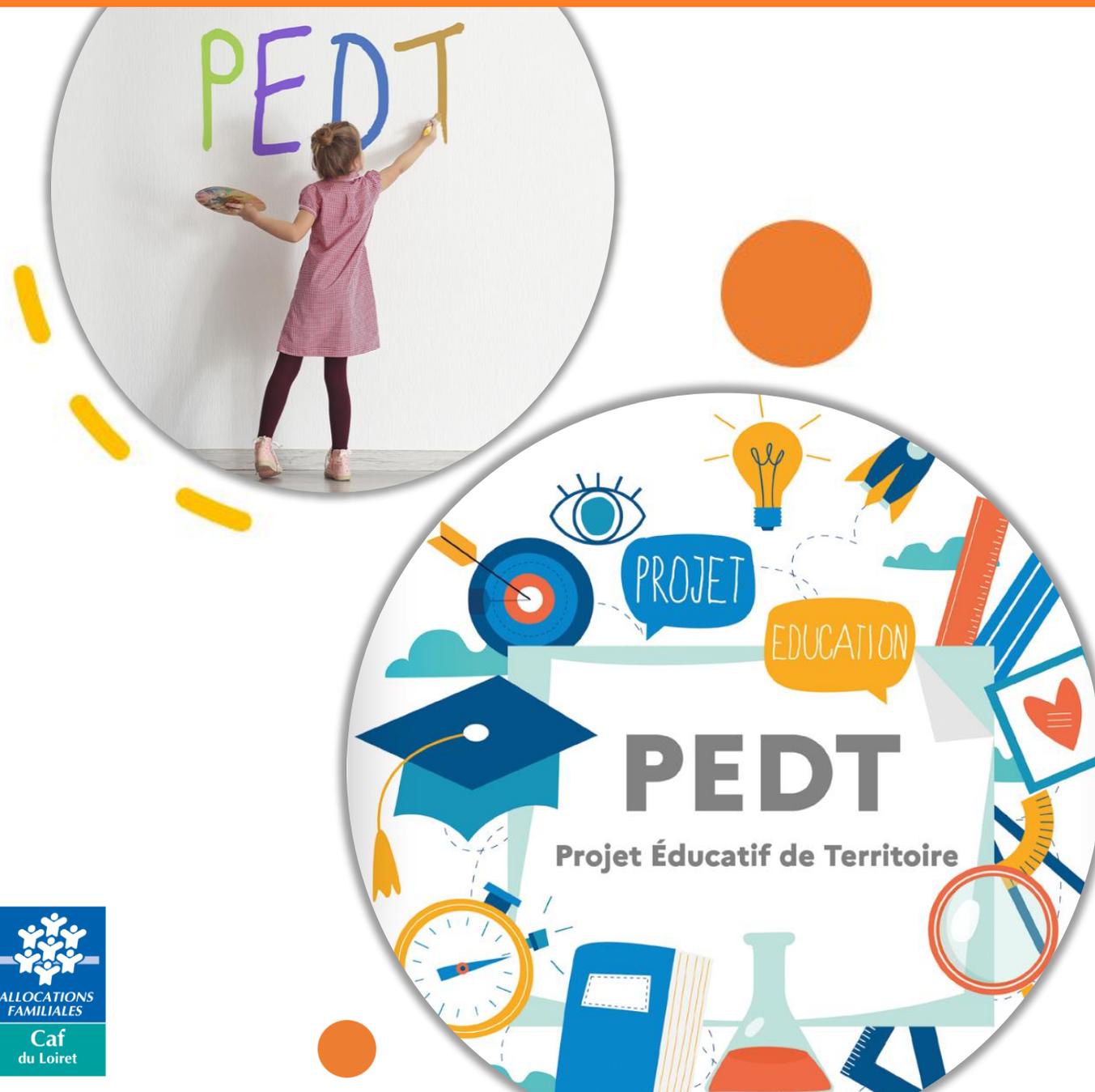
webinaire à destination des collectivités signataires d'un PEDT

Le 15 mars 2024 sur l'application TEAMS

Présenté par la DRAJES, la DSDEN et la CAF du Loiret



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Loiret



Au sommaire

- I. Rappel **des objectifs du Pedt**
- II. Focus sur **le plan mercredi**
- III. Le **pilotage et coordination** locale
- IV. Présentation de **la procédure de renouvellement**
- V. Présentation **des nouvelles maquettes**
- VI. Les **points de vigilance** et **bonnes pratiques**
- VII. Réponses à **vos questions**



I. Rappel des objectifs du Pedt



LE PEDT, UN OUTIL ÉDUCATIF AU SERVICE DES TERRITOIRES

A l'initiative des collectivités territoriales compétentes et volontaires, la démarche est encouragée et accompagnée par la DRAJES et la CAF. Le PEDT rassemble les différents acteurs éducatifs d'un territoire afin de construire un état des lieux et de définir des objectifs communs ou complémentaires dans l'intérêt des enfants scolarisés dans le territoire. **L'objectif : prendre en compte les différents temps de la semaine de l'enfant, et articuler l'action des différents acteurs éducatifs**

Le PEDT se décline à partir :

- **d'une ambition** : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant.
- **d'une méthode** : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, la communauté éducative, les familles, les équipes d'animation.
- **d'un principe** : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

I. Rappel des objectifs du Pedt

Il formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives :

- Il **constitue un facteur d'attractivité du territoire et contribue au maintien et à l'installation des familles** sur celui-ci
- Il **ouvre droit aux financements de l'État**
- Il **permet des assouplissements réglementaires**
- Il **favorise l'implication des familles** dans le parcours éducatif de leurs enfants
- Il **dynamise la vie associative** culturelle, sportive et citoyenne du territoire
- Il **facilite la prise en compte des différences** et, en particulier, l'inclusion des enfants en situation de handicap
- Il **favorise le développement des loisirs pour tous** et contribue au partage de valeurs communes et partagés
- Il **favorise le développement de l'emploi** et de la formation dans les secteurs de l'animation et du sport
- Il **favorise les coopérations entre communes**

Il est nécessaire pour contractualiser un Plan mercredi.

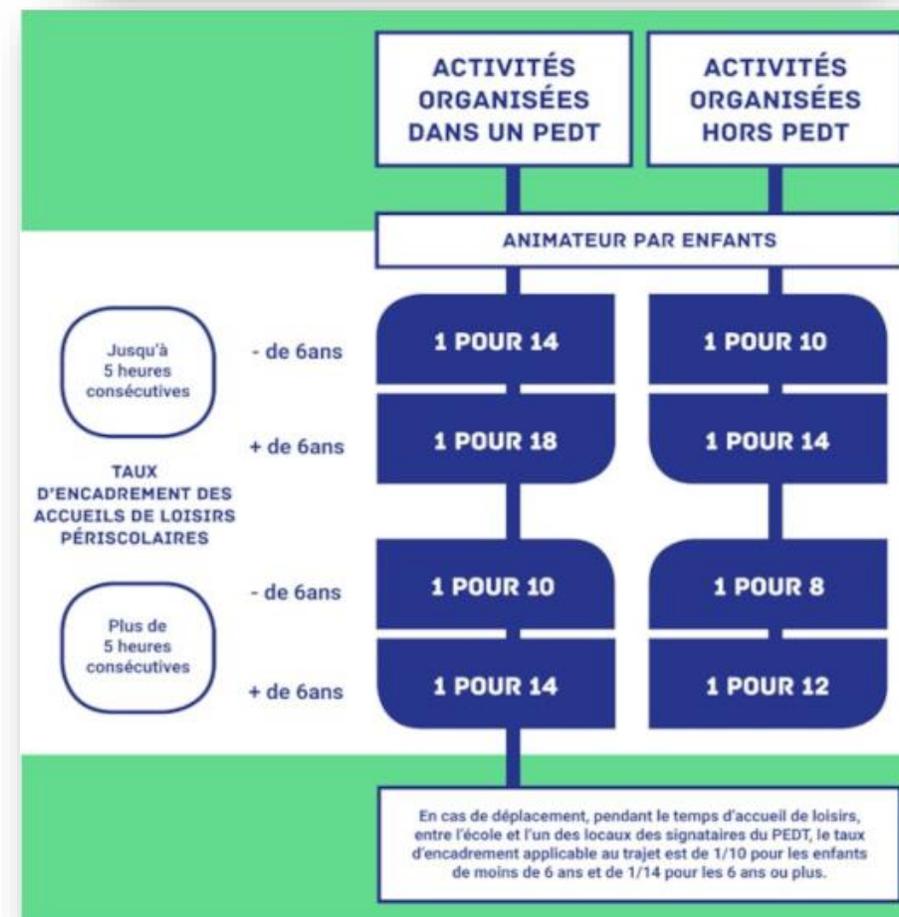


II. Focus sur le plan mercredi

- Il renforce la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature
- Il permet de promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi
- Il favorise l'accès à la culture et au sport
- Il réduit les fractures sociales et territoriales

Il offre aux collectivités engagées dans ce dispositif :

- ✓ Un accompagnement de proximité des services de l'État : éducation, jeunesse et sport, culture des Caf et des associations partenaires,
- ✓ Un environnement juridique plus clair : des normes d'encadrement adaptées pour les collectivités labellisées,
- ✓ Des financements supplémentaires majoration de la prestation de service versée par la Caf : 0,46 € ou 0,95 € par heure et par enfant (en fonction du lieu d'implantation de l'ALSH et aux gestionnaires développant des heures nouvelles sur le temps du mercredi à compter du 01/09/2018).



III. Le pilotage et coordination locale

Dans le cadre des PEDT, les parties prenantes seront regroupées au sein du **comité de pilotage (COPIL)**. Il doit être représentatif de l'ensemble des partenaires impliqués au sein du PEDT.

Les principales missions du COPIL

- Définir le cadre, les orientations éducatives qui serviront de lignes directrices pour les choix à effectuer ;
- Être force de proposition pour l'autorité décisionnaire. Ces propositions émanent de l'ensemble des participants ;
- Traiter les dysfonctionnements qui ne trouvent pas de résolution au quotidien ;
- Evaluer les actions menées ;
- Être un vecteur de communication dans ses dimensions descendantes et ascendantes.

Le rôle des différents acteurs du COPIL

- Le référent technique prépare la réunion, en amont avec l' élu de référence et les équipes. Il favorise les échanges et les prises de décisions ;
- Les élus sont garants du respect du projet de mandature ;
- Les responsables de site et les intervenants effectuent des retours sur ce qui se passe sur le terrain ;
- Les parents d'élèves donnent leur avis sur l'organisation ;
- Les partenaires (CAF, DRAJES, Education Nationale, MSA) sont garants du cadre réglementaire et des préconisations émises dans les conventions PEDT ;

III. Le pilotage et coordination locale

Instances	Missions	Composition
<p>Comité de pilotage partenarial</p> <p>OBLIGATOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Valide le mandat d'évaluation (objectifs, acteurs, méthode, calendrier) - Valide les priorités / le questionnement évaluatif - Alloue les ressources nécessaires à l'évaluation - Valide les conclusions et décide des suites à donner 	<ul style="list-style-type: none"> *Élus + cadres communaux / coordinateur PEdT *IEN + directeurs d'école + principaux de collège *Principaux partenaires associatifs *Représentant des parents d'élève *Équipe d'animation (ATSEM, personnels périscolaires) *Partenaires institutionnels
<p>Comité technique /suivi</p> <p>SELON LE PROJET DU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Supervise activité des groupes de suivi de site, fait remonter difficultés et questions le cas échéant - Collecte et consolide les informations (indicateurs, journaux de suivi) 	<ul style="list-style-type: none"> *Cadres communaux / coordinateur PEdT *Responsables d'associations délégataires *IEN ou selon les situations conseillers pédagogiques et directeur(s) d'école(s)
<p>Groupes thématiques</p> <p>SELON LE PROJET DU TERRITOIRE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte les informations, alimente les indicateurs et les journaux de suivi - Transmission au comité technique 	<ul style="list-style-type: none"> *Directeurs d'école (+ enseignants) *Référent périscolaire *Associations intervenant sur l'école



Pour faciliter le suivi du projet :

- Il est possible de réduire le nombre de participants au comité de pilotage, tout en mettant en place des instances de suivi (*groupe technique, commissions thématiques, groupe de suivi dédié à un établissement*).
- Il est fortement conseillé de désigner un **coordonnateur du projet**, qui veillera à assurer la liaison entre les différents acteurs et à les aider à s'approprier le projet global.



III. Le pilotage et coordination locale

La fréquence des COPIL (exemple) :



- Présentation du **PEDT**
- Présentation du **protocole de sécurité** des ACM
- Présentation du **projet éducatif** pour les ACM
- Présentation de **l'organisation, des équipes, des activités**
- Définition des objectifs pour l'année à venir et des **modalités de leur évaluation**

- **Bilan** du 1^{er} semestre
- **Objectifs** pour la 2^{ème} partie de l'année et pistes de travail
- Réflexions concernant l'année n+1

- **Bilan** du 2^{ème} semestre
- **Bilan** de l'année
- Perspectives n+1

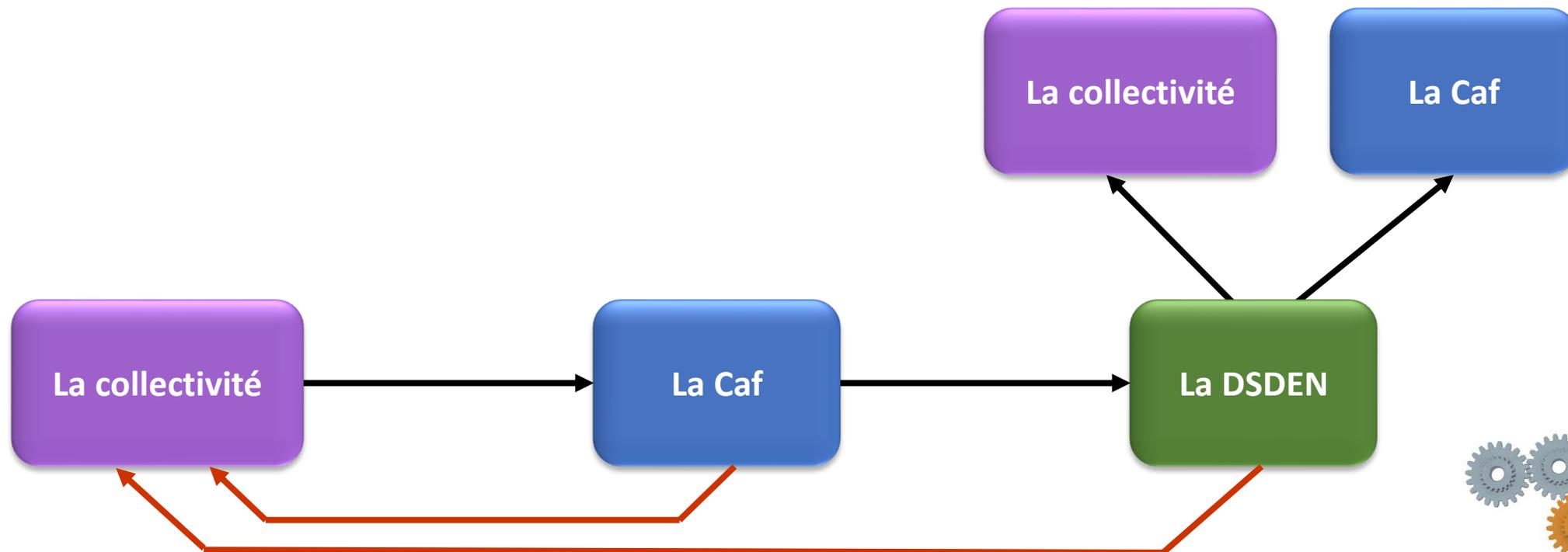


Les travaux du COPIL peuvent être présentés lors des conseils d'écoles afin de favoriser la transparence et le lien avec le projet d'école.

IV. Présentation de la procédure de renouvellement



Lien des maquettes Pedt : <https://acm-cvl.fr/projets/projet-educatif-de-territoire/>



→ Envoi/transmission du Pedt en 3 exemplaires → Renvoi du Pedt en cas de demande de complément d'information

IV. Présentation de la procédure de renouvellement

Les Pedt en renouvellement en 2024 :

Amilly, Ardon, Beaugency, Beaulieu-sur-Loire, Bray-Saint Aignan, CC Giennoise, CC de la Forêt, CC Pithiverais Gatinais, CC Plaine du Nord, CC Terres du Val-de-Loire, CC Val-de-Sully, Chaingy, Châlette-sur-Loing, Châteaurenard, Châteauneuf-sur-Loire, Chécy, Cléry-Saint-André, Combleux, Corbeilles, Dordives, Dry, Fleury-les-Aubrais, Gidy, Huisseau-sur-Mauves, La Chapelle-Saint-Mesmin, La Ferté-Saint-Aubin, Lailly-en-Val, Mardié, Marigny-les-Usages, Meung-sur-Loire, Olivet, Ousson-sur-Loire, Ouzouer-sur-Trézée, Pannes, Saint-Ay, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Maurice-sur-Fessard, Saran, SIIS Adon-La Bussière, Sougy, Tavers, Vienne-en-Val, Villorceau.



Les maquettes Pedt doivent être complétées, signées par les collectivités et envoyées à la Caf **avant le 08/07/24**



V. Présentation des nouvelles maquettes

The image shows a stack of three forms titled 'PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - VOLET 1'. The top form is partially filled out. It includes a header with logos for 'RÉGION ACADÉMIQUE CENTRE-VAL DE LOIRE' and 'COLLECTION FAMILIALES'. The form is divided into several sections: '7. Activités...', '8. Acteurs', '4. Etat des lieux', '5. Nouveaux besoins', and '6. Articulation...'. A table for 'Durée du PEDT 1' shows columns for '1 an', '2 ans', and '3 ans'. Section '1. Coordonnées' includes fields for 'Collectivité porteuse du PEDT', 'Adresse postale', 'Téléphone', and 'Adresse électronique'. Section '2. Territoire du PEDT' includes a table for 'Communes concernées' with columns for 'Niveau maternelle', 'Niveau élémentaire', 'Niveau secondaire', and 'Nombre total d'enfants'. Section '3. Organisation du PEDT' includes a table for 'Modalités d'organisation du temps scolaire' with columns for 'Semaine de 4 jours', 'Semaine de 4,5 jours', 'Mercredi matin', 'Mercredi après-midi', 'Mercredi journée', and 'Les TAP'. Section '4. Etat des lieux' includes a table for 'Rappels des objectifs précédents' with columns for 'Ecoles maternelles', 'Ecoles élémentaires', and 'Etablissements secondaires'. Section '5. Nouveaux besoins' includes a table for 'Quels sont les temps pris en compte par le PEDT ?' with columns for 'Péri-scolaire matin', 'Péri-scolaire soir', 'Pause méridienne', and 'Adresse'. Section '6. Articulation...' includes a table for 'Liste des accords de locaux déclarés du territoire qui sont concernés' with columns for 'Adresse' and 'Estimer la borne durée'. The bottom form shows a legend for 'PEL : Projet éducatif', 'CEL : Contrat éducatif', 'CUCS : Contrat de', 'CLAS : Contrat les', 'CTG : Convention', and 'Autres (à préciser)'. The middle form shows a table for 'Durée du PEDT 1' with columns for '1 an', '2 ans', and '3 ans'.

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – VOLET 1

1. Etat des lieux

- ✓ Rappels des objectifs du précédent PEDT
- ✓ Activités proposées
- ✓ Bilan/commentaires

2. Nouveaux besoins répertoriés

- ✓ Objectifs réactualisés
- ✓ Liens avec le projet d'école
- ✓ Effets attendus

3. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants

4. Activités proposées en périscolaire

- ✓ Objectifs poursuivis
- ✓ Activités utilisées
- ✓ Niveaux

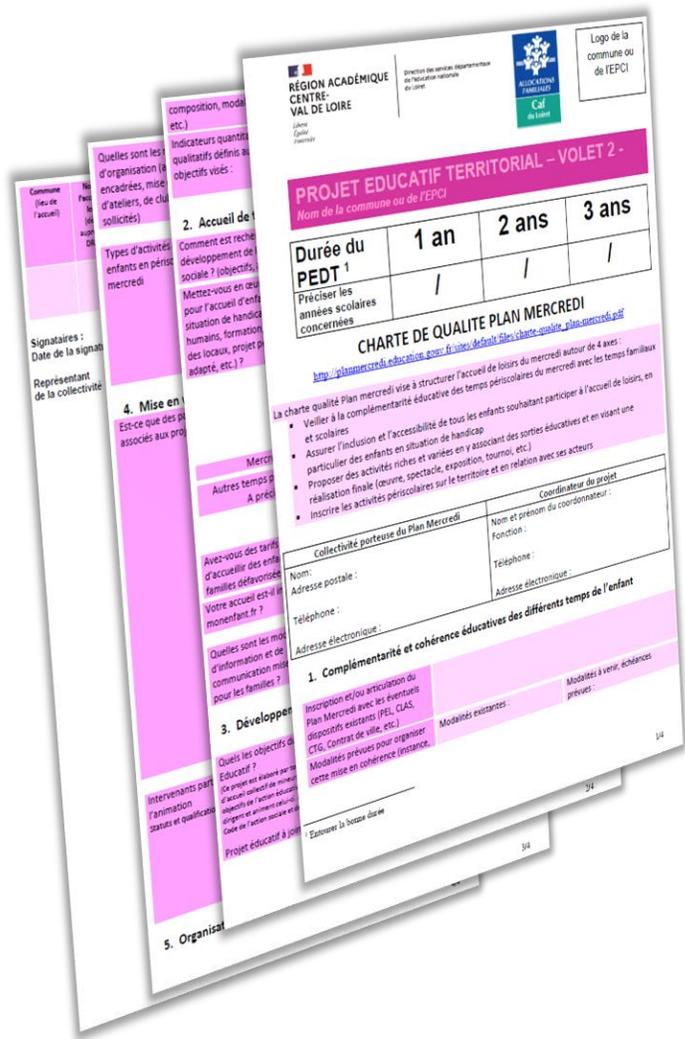
5. Acteurs

- ✓ Précisions sur les fonctionnaires territoriaux ou contractuels, les bénévoles, les enseignants, les prestataires



Lien des maquettes Pedt : <https://acm-cvl.fr/projets/projet-educatif-de-territoire/>

V. Présentation des nouvelles maquettes



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – VOILET 2 : LA CHARTE DE QUALITE PLAN MERCREDI

1. Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- ✓ Inscription et/ou articulation du Plan Mercredi avec les éventuels dispositifs existants
- ✓ Modalités prévues pour organiser cette mise en cohérence
- ✓ Indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis au regard des objectifs visés

2. Accueil de tous les publics

- ✓ le développement de la mixité sociale
- ✓ Les moyens pour l'accueil d'enfants en situation de handicap
- ✓ La tarification des différents temps périscolaire
- ✓ les modalités d'information et de communication mises en place pour les familles

3. Développement d'activités éducatives de qualité

- ✓ les objectifs du Projet Educatif
- ✓ les modalités d'organisation
- ✓ Types d'activités proposées aux enfants

4. Mise en valeur de la richesse des territoires

- ✓ L'association des partenaires aux projets d'animation

5. Organisation du mercredi

- ✓ Le détail des tranches d'âge accueillies, les heures d'ouverture...



Lien des maquettes Pedt : <https://acm-cvl.fr/projets/projet-educatif-de-territoire/>

VI. Les points de vigilance et bonnes pratiques

- **Le PEDT n'est pas le projet éducatif d'un accueil de loisirs !**

Pour rappel : le projet éducatif d'un accueil collectif de mineurs est une feuille de route pour le directeur et l'équipe d'encadrement qui traduit les intentions éducatives et les principes de l'accueil partagés entre les élus et les professionnels et communiqués aux familles à l'ensemble de la communauté éducative. **Cf. Article R 227-01 du Code d'Action Sociale et des Familles (CASF)**. Il est donc obligatoire.

Pour plus d'info sur le projet éducatif : <https://acm-cvl.fr/projets/projet-educatif/>

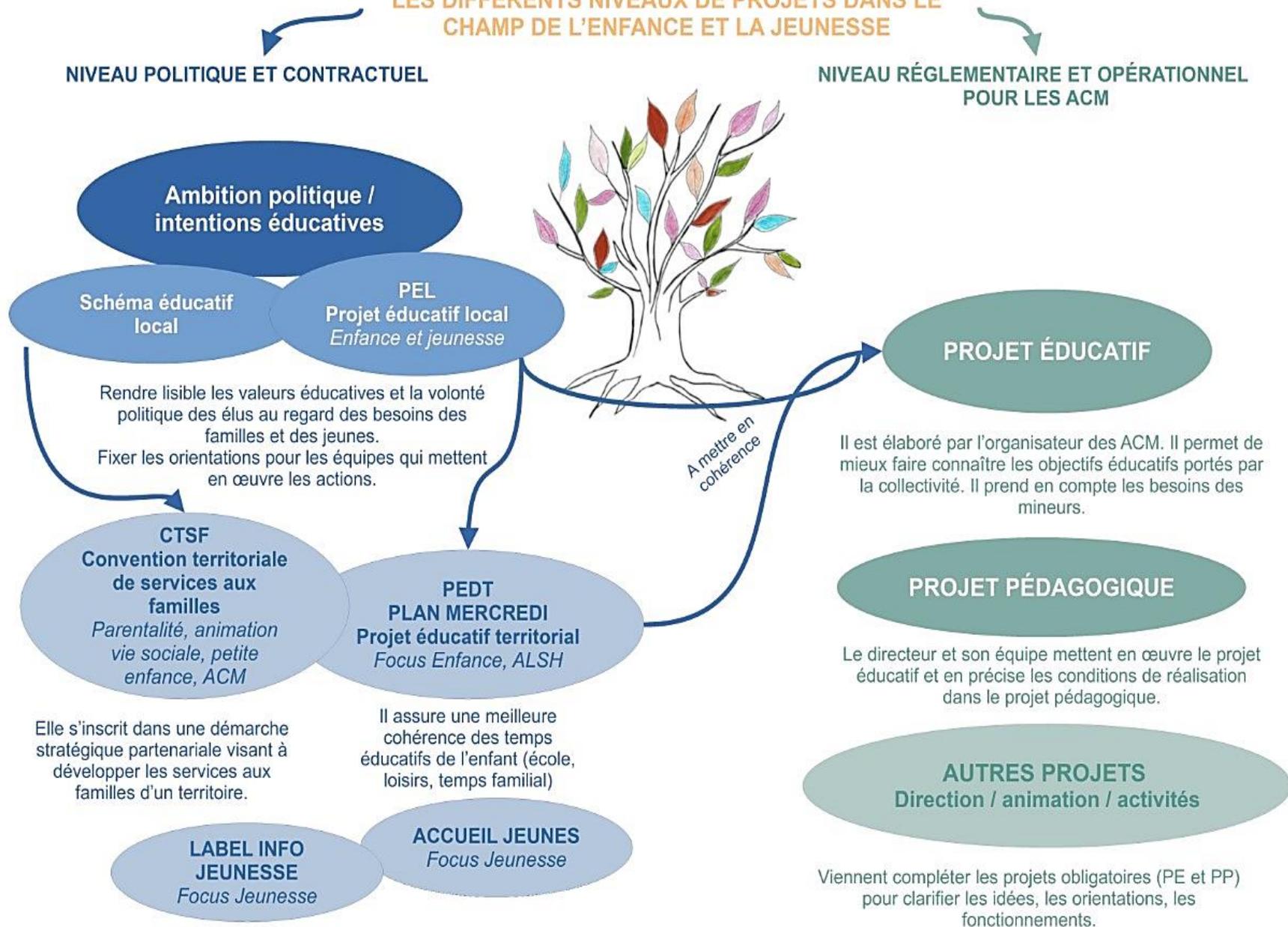


- N'oubliez pas de **demandeur l'avis des partenaires** sur le contenu de votre projet avant de l'envoyer à la Caf
- L'intégralité des champs des maquettes du Pedt doivent être **complétés**
- En cas de retard dans le retour de votre Pedt, **prévenez-nous !**
- Pour toute question ou demande de conseil, **envoyez-nous un mail**
- **Pensez à l'étape de l'évaluation du Pedt !** Elle permet de repérer les réussites mais aussi les perspectives d'amélioration pour les prochaines années



Un exemple de guide d'évaluation est disponible ici : <https://acm-cvl.fr/wp-content/uploads/2019/01/28-2022-Guide-evaluation-PEdT-Plan-mercredi.doc>

LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE PROJETS DANS LE CHAMP DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE



Ressources humaines

- La DSDEN : Jean-Claude FARAULT, conseiller pédagogique départemental : jean-claude.farault@ac-orleans-tours.fr
- La DRAJES : Lémia Nasri, conseillère d'éducation populaire et de la jeunesse : lemia.nasri@ac-orleans-tours.fr
- La CAF : la conseillère départementale jeunesse : enfance_jeunesse@caf45.caf.fr

Ressources documentaires

- Le site de la DRAJES : <https://acm-cvl.fr/>
- Le site de la Caf : <https://www.caf45-partenaires.fr/>
- <https://www.jeunes.gouv.fr/le-projet-educatif-territorial-643>
- <https://www.jeunes.gouv.fr/plan-mercredi-235>
- https://www.culture.gouv.fr/Media/Medias-creation-rapide/DP-plan-mercredi_19-06_970044-2.pdf2
- <https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/70903/562605/file/PEDT%202024%20guide%20Is%C3%A8re.pdf>
- <https://www.manche.gouv.fr/contenu/telechargement/26778/191595/file/CAHIER+DU+PEDT+-+Concertation+-+A4-HD.pdf>



Questions/réponses

